



## Conseil des parents du 11<sup>e</sup> arrondissement **Zone SUD**

Conseil du **mardi 23 avril** 2024 – n°3  
Compte rendu

### Participant.e.s :

#### Mairie du 11<sup>e</sup>

Bénédicte DAGEVILLE, Adjointe au Maire du 11<sup>e</sup>, chargée de la petite enfance  
Ana É SILVA, Directrice Générale Adjointe des Services

#### Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances 11/12

Laurie DAHAN, Cheffe de CASPE

##### Pôle Familles et Petite Enfance

Claire CORDONNIER, Cheffe de pôle

Fatima Khermache, Coordinatrice Petite Enfance

### Représentantes crèches

<b>Chanzy</b>	30 rue Chanzy (cité Prost)	Marie Laure FOURQUET
<b>Godefroy Cavaignac</b>	25 rue Godefroy Cavaignac	Carine LEFRANC
<b>St Bernard 1 (38)</b>	38 rue Saint Bernard	Céline NOGENT Christine DAMIEN

### Représentant.e.s des parents

CC ST BERNARD		<b>BONDUELLE</b>	<b>Karolina</b>
CC GODEFROY CAVAIGNAC		<b>FOUCARD</b>	<b>Fanny</b>
CC ST SABIN		<b>Mandrita</b>	<b>Marion</b>
CC PELEE		<b>MENARD</b>	<b>FABIEN</b>
CC COUR DEBILLE	Co-Président.e	<b>NKOTMAPOUNA</b>	<b>Jeanne</b>
CC GODEFROY CAVAIGNAC		<b>ROY</b>	<b>Anneline</b>
CCE 14bis MOUFLE		<b>Rouhban</b>	<b>Antony</b>
CCE 14bis MOUFLE	Co-Président.e	<b>Louvet</b>	<b>Julie</b>

Rappel ordre du jour :

**Questions liées à la transition entre la crèche et la maternelle**

1- Les enfants qui entrent à l'école en septembre ne sont plus autorisés à s'inscrire sur la deuxième période du regroupement des vacances (août). Certains parents aimeraient pouvoir laisser leur enfant à la crèche jusqu'à la rentrée scolaire. En effet, certains parents nous ont fait part de leur expérience avec un aîné et nous ont expliqué que cette transition (centre de loisir) entre la crèche et l'école pouvait être compliqué à gérer pour les enfants. Serait-il donc possible d'envisager de laisser les enfants en crèche jusqu'à la rentrée scolaire ?

2-Quelle information est prévue à destination des parents dans le cadre de la dernière année de crèche à propos du passage en maternelle ? (École de secteur, éventuelle demande de dérogation, services à contacter en cas de questions...). Serait-il possible d'organiser en amont des inscriptions à l'école une réunion d'information ? Cela permettrait aux parents de poser leurs questions et d'identifier l'interlocuteur à contacter.

**Question liée à la culture**

3-Dans l'objectif de permettre à toutes les familles d'accéder à l'offre culturelle dédiée à la petite enfance dans le 11e, nous aimerions savoir s'il existe des partenariats avec des tarifs préférentiels (bas) pour les habitants de l'arrondissement avec des lieux comme l'akthéon théâtre par exemple. Beaucoup de famille (famille nombreuse, monoparental, etc) aimeraient proposer autre chose que le parc à leur(s) enfant(s), mais n'ont pas les moyens financiers pour le faire. Si ce type de dispositif n'existe pas, serait-il envisageable de créer ce type de partenariat, comme avec le pass culture ? Il y a aussi des lieux comme l'école des parents qui proposent des activités gratuites certains samedis aux enfants de 0 à 3 ans. Les places partent très rapidement, serait-il possible d'accompagner ce type de structure afin qu'elle puisse proposer plus de disponibilités aux familles ?

**Questions liées à l'organisation des JO**

4-Quel est l'impact des JO sur les modalités de regroupements estivaux.

Pour les commerçants encouragés à ouvrir durant les JO, une solution de garde sera t-elle proposée ?

5-Quel dispositif de sécurité sera mis en place dans les crèches pendant la période des jeux paralympiques ?

**Question liées à l'espace extérieur**

6-L'espace extérieur au premier étage de la crèche Chanzy n'a aucune zone d'ombre ce qui en limite l'accès drastiquement en période printanière et estivale. Quelle solution d'urgence pouvez-vous prévoir pour en garantir l'accès aux enfants en cette saison 2024 ?

7-Dans quel cas les enfants sont amenés à bénéficier de l'extérieur ? Sortent-ils l'hiver comme l'été ?

Question non traitée lors du dernier conseil – les journées pédagogiques :

Réponse d'une coordinatrice petite enfance

Au cours d'une année, il y a 1 journée pédagogique de pré-rentrée relative à l'organisation ainsi que 3 journées pédagogiques dans l'année. Les thèmes sont libres et s'inscrivent dans la lignée des sujets



qui animent la petite enfance. Le sujet peut avoir un lien avec un projet d'établissement ou un sujet prioritaire pour la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

Intervention des directrices d'établissement : geste d'urgence, égalité fille/garçon, QVT, prévention des risques professionnels.

Parents : à titre d'exemple, un sujet traité dans un établissement a été la communication gestuelle.

Coordinatrice pédagogique : les établissements peuvent faire des demandes d'intervenants sur un certain thème, par exemple les neurosciences. L'intérêt de la liberté du sujet est que les responsables d'établissement font le choix en fonction des projets pour l'année.

Des comptes-rendus sont faits et affichés dans certaines crèches à destination des parents.

Des représentants de la caspe, coordinatrices, cheffe de PFPE, pôle RH peuvent assister aux journées pédagogiques.

Parents : sur une crèche les journées pédagogiques ont été fractionnées en quatre séances de 2 heures pour arranger les parents. C'est une nouveauté et les retours des parents sont positifs.

Coordinatrice : effectivement c'est une nouveauté de cette année et pour l'instant sur le secteur sud une seule crèche en a fait utilisation.

Directrice d'établissement : c'est une bonne idée mais parfois nous avons besoin d'une journée complète.

### **Question 1 :**

Réponse Mairie : Les contrats s'arrêtent mi-août. Et en général, la coupure est définitive. Les retours sur la transition au centre de loisir sont plutôt positifs

L'ouverture d'un centre de loisir spécifique petite enfance est prévue. Ouverture du 8 juillet 2024 à fin août. C'est une expérimentation faite sur le 12<sup>ème</sup> arrondissement qui est étendue au 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Le choix du centre de loisir revient aux parents pour les vacances (à l'inverse du péri-scolaire pour l'année ou là c'est forcément celui de l'école). Il est donc possible de choisir un centre de loisir plus petit qui peut être moins intimidant pour les jeunes enfants.

Le centre spécifique petite enfance mélange des professionnels de la petite enfance et des animateurs de centre loisir. L'expérimentation a été positive et les petits ont apprécié.

Pour l'instant les places sont limitées à 40. Et ce centre spécifique se situe à l'école Emile Lepeu dans le 11<sup>ème</sup>.

Parents : il faut se poser la question des encadrants. Dans le retour négatif des parents il y avait un point sur le fait que les vacataires n'étaient pas formés à accueillir les tout-petits.

Mairie : En cas de mauvaises expériences, il faut faire un retour tout de suite aux services de la mairie. Pour l'instant inscription se fait sur le format papier. Il faut obtenir une dérogation pour les enfants qui n'ont pas encore 3 ans. Des travaux sont en cours en ce qui concerne la communication. Les parents qui auraient déjà inscrits leur enfant pour le regroupement, il sera possible de changer pour inscrire l'enfant en centre de loisirs. Même que pour une journée si besoin.



Parents : Comment les parents font pour connaître l'effectif d'un centre de loisir ?

Réponse mairie : en général l'effectif dépend de la taille de l'école. Il est possible de communiquer la liste des centres de loisir « petits », c'est-à-dire avec un effectif aux alentours de 50 enfants.

Parents : Y aura-t-il à l'avenir plus de centre de loisirs dédiés à la petite enfance ?

Réponse mairie : il s'agit pour l'instant d'une expérimentation, c'est donc à voir. Ça va dépendre du succès.

Parents : Quand le formulaire d'inscription sera-t-il disponible ?

Réponse mairie : idéalement avant juin.

Parents : comment les enfants sont départagés en cas de demandes d'inscription supérieures aux places disponibles ?

Réponse mairie : nous ne savons pas encore, comme il s'agit d'une expérimentation, toutes les règles n'ont pas encore été fixées. Dans le 12<sup>ème</sup> tous les enfants avaient pu être accueillis car peu de demandes puisque c'était une première. Autre piste de réflexion c'est d'avoir de la mixité dans les équipes dans les centres de loisirs avec des gens formés pour les tous petits.

Parents : ce n'est pas plus simple de laisser les enfants à la crèche sur le mois d'août ?

Réponse mairie : non c'est plus simple d'avoir un professionnel de la petite enfance sur un centre de loisir en soutien que d'avoir des équipes complètes sur une crèche.

Retour d'expérience directrices : parfois c'est aussi positif pour les enfants d'aller découvrir le centre de loisirs de l'école dans laquelle ils vont faire la rentrée. Ils font connaissance des locaux et des animateurs.

## **Question 2 :**

Les crèches font beaucoup sur le sujet.

Directrices : Nous organisons des cafés des parents sur le sujet et nous invitons les responsables des écoles. Nous organisons également des actions sur le temps scolaire.

Parents : du coup ce n'est pas obligatoire, c'est au bon vouloir de la direction de l'établissement ?

Réponse : oui, mais il y a beaucoup de bon vouloir sur ce sujet. Dans une crèche, nous faisons une activité avec l'école d'à côté même si nous savons que seulement deux enfants vont y aller. Cela permet d'organiser une découverte pour tout le monde. On parle de « projet passerelle ».

Le but c'est de découvrir comment fonctionne une école, pas forcément l'école qui concerne l'enfant. Ça permet de répondre à pleins de question sur le nouveau rythme scolaire.

Parents : les passerelles c'est pour les enfants ou pour les parents ?

Réponse : c'est les deux. Exemple dans une crèche des enfants de maternelles viennent lire des histoires en crèche. Les enfants de crèches peuvent découvrir l'école (par exemple faire un goûter à l'école et les parents récupèrent les enfants à l'école).



Directrice de crèche : l'entrée à l'école n'est pas forcément source de stress pour les enfants. Nous sentons en général que 80% de la section des grands, n'en peut plus de la crèche sur la fin de la troisième année. Ils ne parlent que de l'école à partir du mois de mai.

Mairie : Le service « Relais info famille » est le service en charge de l'inscription à l'école et des demandes de dérogations. La carte scolaire change en fonction de la démographie.

Il y a peu de motifs de dérogation. Il y a une commission qui décide et chaque famille peut présenter un dossier.

### **Question 3 :**

Mairie : Il n'y a pas de pass culture. Il y en a eu mais le dispositif n'existe plus.

La Maison des associations du 11<sup>ème</sup> à côté du square Gardette recense toutes les activités à destination des familles. Il existe une Newsletter à laquelle les familles peuvent s'inscrire.

L'attention des parents est également attiré sur « Projets art pour grandir » ; « Les samedis en famille » ; le site internet Paris.fr (pas forcément des activités dans le 11<sup>ème</sup>) ainsi que l'école des parents.

Parents : il y a de l'offre mais les places sont réduites. Et le sujet c'est de rendre la culture accessible à tous, car il y a beaucoup d'activités à Paris mais ça représente un budget conséquent.

Mairie : La mairie de Paris subventionne l'école des parents, elle n'est pas le seul organisme financeur. Il peut y avoir des baisses de subvention, mais une attention est portée à l'école des parents.

La mairie du 11<sup>ème</sup> rencontre le conservatoire cette semaine pour échanger avec eux pour voir ce qu'ils peuvent faire pour la petite enfance dans l'arrondissement.

### **Question 4 et 5 :**

Pas de changements sur les regroupements pour le 11<sup>ème</sup> car pas d'épreuves dans l'arrondissement. Pas de fermeture de transport dans le 11<sup>ème</sup>.

Le regroupement se fera donc comme chaque année.

Pas de solutions pour les commerçants. Les personnes qui travaillent peuvent comme chaque année solliciter le relais. Pas de règles particulières pour la sécurité.

L'attention est attirée sur le site internet dédié de la ville de Paris.

**Question 6 :** concerne l'établissement Chanzy donc la réponse sera transmise aux parents concernés.

### **Question 7 :**

Les enfants sortent toute l'année. Tout dépend de l'espace extérieur. Goûter dehors parfois. Les crèches essaient aussi d'organiser les activités calmes comme la lecture dehors.

Parents : qu'en est-il des espaces climatisés ?



Les établissements ont au moins deux climatiseurs. Et si besoin de travaux, c'est une autre question. Les travaux sont planifiés comme expliqués lors du dernier conseil.

Information : Forum petite enfance : mercredi 19 juin après-midi à la mairie. Le programme sera transmis dès qu'il sera fini. L'initiation aux premiers secours est à nouveau au programme cette année.

**Question supplémentaire - Nouvelle tarification :**

Une communication est prévue pour les parents.

On passe sur un forfait horaire. Il faut quand même s'engager sur un nombre de jours par semaine. Ça ne change pas.

Année prochaine, année de transition.

Ça ne coûtera pas plus cher que ce que ça coûte actuellement aux familles.

Les responsables saisissent les présences des enfants chaque jour, les nouveaux contrats permettent une vision plus fine des jours et horaires de présence des enfants et donc des effectifs attendus.